

Magie à l'hôpital

DON

Du rêve pour les enfants



Nom..... Prénom

Adresse.....

Statut : Particulier Entreprise

CP Ville

Tél.

Email

15€
5,1€ *

75€
25,5€ *

150€
51€ *

autre montant :

* Montant réel de votre don après déduction fiscale

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de
« *Magie à l'hôpital - Du rêve pour les enfants* »

et de l'envoyer par courrier postal à :

Magie à l'hôpital - Du rêve pour les enfants
7, rue Georges GUYNEMER
37390 La Membrolle sur Choisille »

**Nous vous remercions vivement et nous
vous adresserons un reçu justificatif de votre don.**

* Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts et à la loi du 01 Août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, les dons versés à notre association reconnue d'intérêt général à caractère social, ouvre droit à une réduction d'impôts.

- Si vous êtes un particulier, vous pouvez déduire 66 % de votre don directement dans la limite de 20% de votre revenu imposable.

- Si vous êtes une entreprise, votre don ouvre droit à une réduction d'impôt égale à 60 % de son montant, pris dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires.